

FICHE SIGNALÉTIQUE  
**ALSAN RS PASTE**

Available in English

SIMDUT	VÊTEMENTS DE PROTECTION	TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES
		 <p><b>PEINTURE</b> Classe 3 UN1263 G.E.: II</p>

**SECTION I : PRÉSENTATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE L'ENTREPRISE**

**Utilisation :** Pâte PMMA lourde à durcissement rapide pour le colmatage de fissures

**Fabricant / Distributeurs :**

<b>Soprema Canada</b> 1675, rue Haggerty Drummondville (Québec) J2C 5P7 CANADA Tél. : 819 478-8163	<b>Soprema inc.</b> 44955, Yale Road West Chilliwack (C.-B.) V2R 4H3 CANADA Tél. : 604 793-7100	<b>Soprema USA</b> 310, Quadral Drive Wadsworth (Ohio) 44281 ÉTATS-UNIS Tél. : 1 800 356-3521	<b>Soprema USA</b> 12251 Seaway Road Gulfport (Mississippi) 39507 ÉTATS-UNIS Tél. : 228 701-1900
--	---	---	--

**En cas d'urgence :**

**SOPREMA (8 h 00 à 17 h 00) :** 1 800 567-1492      **CANUTEC (Canada) (24h.) :** 613 996-6666      **CHEMTREC (É.-U.) (24h.) :** 1 800 424-9300

**NOTE D'URGENCE**

Liquide clair qui dégage une forte odeur de solvant. **ATTENTION!** Ce produit et ses vapeurs sont extrêmement inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se propager sur de longues distances, vers une source d'allumage et provoquer un retour de flammes au point de fuite. Des gaz ou des fumées toxiques et irritants peuvent être générés par la combustion ou la décomposition thermique.

Ce produit peut irriter la peau, les yeux et les voies respiratoires. Si ingéré, le produit est nocif ou fatal. En cas d'ingestion, le produit peut pénétrer dans les poumons et causer de graves dommages. L'inhalation de fortes concentrations de ce produit peut causer une dépression du système nerveux central (SNC) (par exemple, des maux de tête, des nausées, des étourdissements, de la somnolence, ainsi qu'une incoordination et une perte de conscience). Ce produit peut causer de la sensibilisation cutanée et respiratoire.

**SECTION II : COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS DANGEREUX**

NOM DU COMPOSÉ	NO CAS	% POIDS	LIMITE D'EXPOSITION (ACGIH)	
			TLV-TWA	TLV-STEL
Méthacrylate de méthyle (MMA)	80-62-6	10-30	50 ppm	100 ppm
Acrylate d'éthyl-2 hexyle (2-EHA)	103-11-7	10-30	Non disponible	Non disponible
Résines acrylées	Confidentiel	10-30	Non disponible	Non disponible
Diisopropanol-p-toluidine (DPPT)	38668-48-3	0,5-1,5	Non disponible	Non disponible

**SECTION III : EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ**

*Effets de l'exposition à court terme (aigus)*

**INHALATION**

**MMA :** Le MMA est extrêmement volatil et peut facilement former des concentrations élevées de vapeur à des températures ambiantes. De faibles concentrations sont probablement irritantes pour le nez, la gorge et les voies respiratoires. Des concentrations élevées peuvent probablement causer des symptômes de dépression du SNC, tels que des maux de tête, des nausées, des vertiges, de la somnolence et de la confusion. Des concentrations très élevées peuvent causer la perte de conscience et possiblement le décès. Vu sa nature irritante, le MMA peut causer une accumulation potentiellement fatale de liquide dans les poumons. Les symptômes peuvent inclure le souffle court, des douleurs abdominales et la difficulté à respirer. Les symptômes peuvent ne pas se développer avant 24 heures après l'exposition. (1)

**Résines acrylées :** L'inhalation de brumes ou d'aérosols peut causer une irritation respiratoire. (2)

**2-EHA :** Le 2-EHA est irritant pour les voies respiratoires. (2)

**DPPT :** Irritant pour le système respiratoire. (2)

**CONTACT AVEC LA PEAU**

**MMA :** Selon l'information sur les animaux et l'information limitée sur les humains, le MMA est probablement un irritant léger à modéré pour la peau. On a observé une légère rougeur chez environ 16/50 des volontaires, après 48 heures d'exposition mais on ne s'attend à aucun effet nocif par cette voie d'exposition. Le contact répété ou prolongé avec la peau peut causer une sensibilisation allergique de la peau. (1)

**Résines acrylées :** Le contact avec la peau peut causer une irritation modérée et des réactions allergiques chez des personnes déjà sensibilisées aux acrylates. (2)

**2-EHA :** Selon l'information sur les animaux, le 2-EHA est un irritant grave. (1)

**DPPT :** Le contact prolongé avec le produit peut résulter en irritation de la peau. (2)

**CONTACT AVEC LES YEUX**

**MMA :** Selon l'information sur les animaux, le MMA est probablement un irritant léger à modéré pour les yeux. (1)

**Résines acrylées :** Le contact avec les yeux peut causer une irritation modérée, des rougeurs et des œdèmes. (2)

**2-EHA :** Selon l'information sur les animaux, le 2-EHA est un irritant très léger. (1)

**DPPT :** Irritant pour les yeux et le système respiratoire. (2)

**INGESTION**

**MMA :** Selon les preuves sur des animaux, l'ingestion de MMA est probable de produire des signes et des symptômes de dépression du SNC. L'ingestion n'est pas une foie typique d'exposition au travail. (1)

**2-EHA :** Peut être nocif si ingéré. (2)

**DPPT :** Nocif si ingéré. (2)

**Résines acrylées :** Aucune information disponible.

## Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

### SENSIBILISATION DE LA PEAU

**MMA** : Le MMA est un sensibilisant pour la peau. Il y a plusieurs rapports de sensibilisation allergique de la peau se développant chez des personnes exposées au travail à des produits contenant du MMA ou au MMA comme tel. Ces conclusions sont appuyées par les résultats positifs de test épicutané. Une fois qu'une personne est sensibilisée au matériel, le contact même avec une petite quantité cause des éruptions de dermatite avec des symptômes tels que des rougeurs, des démangeaisons, des taches et de l'enflure. Cela peut se répandre des mains ou des bras à d'autres parties du corps. (1)

**Résines acrylées** : Le contact prolongé ou répété avec la peau ou la muqueuse peut causer de l'irritation, des rougeurs, des cloques, une dermatite, etc. (2)

**2-EHA** : Selon l'information sur des animaux, le 2-EHA est un sensibilisant pour la peau. La sensibilisation chez des humains a aussi été rapportée. Plusieurs études de cas ont rapporté une dermatite et de l'eczéma aux mains chez des travailleurs au 2-EHA dans des adhésifs, des colles, des encres et d'autres produits. Des réactions positives au test épicutané ont été obtenues pour le 2-EHA chez plusieurs de ces travailleurs. (1)

**DPPT** : On n'a observé aucun effet sensibilisant pour la peau dans des études sur des animaux. (2)

### SYSTÈME NERVEUX

**MMA** : Selon des études sur des humains et supportée par des preuves sur des animaux, l'exposition à long terme au MMA peut probablement causer des effets légers au SNC (par exemple : maux de tête, nausées, vertiges). (1)

**Résines acrylées, 2-EHA et DPPT** : Aucune information disponible.

### CANCÉROGÉNÉCITÉ

**MMA** : En général, des études sur des humains n'ont montré aucune preuve convaincante d'un risque accru de cancer suite à l'exposition au MMA. Une étude a montré le cancer colorectal accru chez trois groupes exposés au MMA et à l'acrylate d'éthyle et leurs sous-produits volatils. Aucune conclusion ne peut être tirée de cette étude due aux limitations telles que les expositions simultanées. Des résultats négatifs ont été obtenus dans des études chez des animaux. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a conclu que ce produit chimique ne peut être classé quant à sa cancérogénicité chez les humains (Groupe 3). L'Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux (ACGIH) a désigné ce produit chimique non classable comme un cancérigène chez les humains (A4). Le Programme national de toxicologie (NTP) des États-Unis n'a pas listé ce produit chimique dans son rapport sur les cancérogènes. (1)

**2-EHA** : Le CIRC a conclu que ce produit chimique n'est pas classable quant à sa cancérogénicité chez les humains (Groupe 3).

**Résines acrylées et DPPT** : Aucune information disponible.

### TÉRATOGENÉCITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FÉTOTOXICITÉ

**MMA** : Il n'y a aucune information disponible chez les humains. MMA n'a pas causé d'effets tératogéniques ou embryotoxiques chez des animaux à des expositions qui n'étaient pas toxiques maternellement. (1)

**Résines acrylées, 2-EHA et DPPT** : Aucune information disponible.

### TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION

**MMA** : Aucune information disponible sur les humains. Aucun effet n'a été observé dans des études limitées chez des animaux. (1)

**Résines acrylées, 2-EHA et DPPT** : Aucune information disponible.

### MUTAGÉNÉCITÉ

**MMA** : L'information disponible n'indique pas que le MMA est mutagénique. (1)

**2-EHA** : Le 2-EHA a démontré la preuve d'activité génotoxique dans quelques analyses (par exemple, échange de chromatide sœur in vitro, lymphome de souris et UDS in vitro), l'activité était faible et équivoque. (2)

**Résines acrylées et DPPT** : Aucune information disponible.

### SUBSTANCES SYNERGIQUES

**MMA** : Aucune information disponible. (1)

**Résines acrylées, 2-EHA et DPPT** : Aucune information disponible.

### ACCUMULATION POTENTIELLE

**MMA** : Peu probable de s'accumuler. MMA est rapidement absorbé par inhalation, par voies d'exposition orales et cutanées et distribué à travers le corps. Il est métabolisé au méthanol et à l'acide méthacrylique, qui est métabolisé plus tard et absorbé dans les voies biochimiques normales dans le corps. L'élimination est principalement par l'exhalation de dioxyde de carbone. (1)

**Résines acrylées, 2-EHA et DPPT** : Aucune information disponible.

### SENSIBILISATION RESPIRATOIRE

**MMA** : L'information disponible est insuffisante pour conclure que le MMA est un sensibilisant respiratoire. Il y a seulement trois rapports de cas fiables de sensibilisation respiratoire se développant après l'exposition au travail à des produits contenant du MMA. Il y a un très petit nombre de cas comparés à la population totale exposée au MMA au travail. Des personnes sensibilisées peuvent ressentir des symptômes d'asthme bronchique tels que la respiration sifflante, la respiration difficile, des éternuements et un nez qui coule ou bouché à de faibles concentrations aéroportées qui n'ont aucun effet sur des personnes non sensibilisées. (1)

**Résines acrylées, 2-EHA et DPPT** : Aucune information disponible.

## SECTION IV : PREMIERS SOINS

### CONTACT AVEC LA PEAU

Éviter l'exposition au soleil direct ou aux rayons UV lorsque le produit est sur la peau. Enlever les vêtements contaminés. Laver à fond avec de l'eau et du savon. Ne pas utiliser de solvants. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux immédiatement.

### CONTACT AVEC LES YEUX

Éviter l'exposition au soleil direct ou aux rayons UV lorsque le produit est dans les yeux. Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux immédiatement.

### INHALATION

En cas d'inhalation de gaz ou de vapeurs, évacuer la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Si la respiration cesse, donner la respiration artificielle. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

### INGESTION

Ne pas provoquer le vomissement. Communiquer immédiatement avec un centre antipoison. En cas de vomissement, faire pencher la victime vers l'avant pour éviter l'aspiration des vomissures dans les poumons. Maintenir la victime au repos et obtenir des soins médicaux immédiatement.

## SECTION V : LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**INFLAMMABILITÉ** : Liquide inflammable, Classe 1B (NFPA).

**EXPLOSIVITÉ** : Sensibilité aux chocs : Non  
Sensibilité aux décharges électrostatiques : peut accumuler l'électricité statique lors du transvasement.

**POINT D'ÉCLAIR** : 2°C ou 35,6°F (MMA, vase fermé)

**TEMPÉRATURE D'AUTO-IGNITION** : 230°C ou 446°F (2-EHA)

**LIMITES D'EXPLOSIVITÉ** : (% en volume) Non disponible

## RISQUES D'INCENDIES ET D'EXPLOSION

Ce produit et ses vapeurs s'enflamment facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes. Les vapeurs de ce produit peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se propager vers une source d'ignition et provoquer un retour de flammes au point de fuite ou jusqu'au(x) contenant(s) ouvert(s). Le produit peut s'enflammer en présence d'oxydants forts. Ne pas couper, percer ou souder les contenants vides.

## PRODUITS DE COMBUSTION

Des gaz et des fumées toxiques et irritants peuvent être générés par la combustion ou la décomposition thermique du produit. Les contenants vides soumis à des températures élevées peuvent dégager des gaz ou fumées toxiques et irritants : CO, CO<sub>2</sub>, fumées d'acide méthacrylique.

## INSTRUCTIONS POUR ÉTEINDRE LE FEU

Évacuer le secteur. Porter un appareil respiratoire autonome et l'équipement de protection individuelle approprié, conforme aux normes. Approcher le feu le vent dans le dos et combattre l'incendie en se plaçant à une distance maximale de l'incendie, ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. Toujours resté éloigné des contenants lors de l'incendie vu le risque élevé d'explosion. Arrêter la fuite avant de tenter d'éteindre le feu. Si la fuite ne peut être arrêtée et si la région avoisinante ne présente pas de risques, laisser le feu brûler. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Refroidir les contenants à grande eau longtemps une fois l'incendie éteint.

## MOYENS D'EXTINCTION

Mousse universelle, poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, sable. L'eau pulvérisée lors d'un incendie peut s'avérer inefficace puisque le produit a un point d'éclair très bas.

## SECTION VI : MARCHÉ À SUIVRE EN CAS DE DISPERSEMENT ACCIDENTEL

### FUITES ET DÉVERSEMENTS

Ventiler le secteur. Revêtir les équipements appropriés pendant le nettoyage. Éliminer toutes les sources d'ignition. Fermer la source de la fuite si la manœuvre peut être effectuée de façon sécuritaire. Contenir la fuite. Absorber avec une matière inerte, comme du sable ou de la terre. Ramasser le produit à l'aide d'une pelle ou d'un balai anti-étincelles. Déposer dans un contenant qui se referme. Refermer le contenant et entreposer dans un endroit ventilé jusqu'à ce qu'il soit mis au rebut. Laver le secteur du déversement avec de l'eau et du savon. Empêcher les résidus de lavage de pénétrer dans les conduites d'eau, les égouts et les sous-sols. Disposer du matériel récupéré selon les normes environnementales de sa localité.

## SECTION VII : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

### MANUTENTION

Ce produit et ses vapeurs sont extrêmement inflammables et toxiques. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les brumes, les vapeurs et les poussières. Laver à fond après manipulation. Avant la manipulation du produit, il est important de s'assurer que les recommandations sur le contrôle de la ventilation ainsi que sur les équipements de protection personnelle sont suivies. Les personnes travaillant avec ce produit devraient être formées sur les risques et les précautions à prendre lors de l'utilisation. Éliminer toutes les sources d'ignition (étincelles, flammes et surfaces chaudes). Garder éloigné de la chaleur. Mettre à la terre les contenants lors du transvasement pour éviter l'accumulation d'électricité statique. Refermer hermétiquement tous les contenants partiellement utilisés. Ne pas couper, percer ou souder les contenants vides.

### ENTREPOSAGE

Entreposer le matériel à l'écart de toute source de chaleur et d'ignition dans un endroit frais, bien ventilé et à l'abri du soleil. Interdire de fumer près des lieux d'entreposage. Garder les lieux d'entreposage libres de toutes matières combustibles. Entreposer le produit à l'écart des substances incompatibles. Entreposer ce produit inflammable conformément aux codes d'incendie et du bâtiment ainsi qu'à toute

réglementation en matière de santé et sécurité. Le lieu d'entreposage devrait être clairement identifié, libre de toute obstruction et accessible au personnel formé et entraîné seulement. Inspecter périodiquement les lieux en cas de fuite ou de dommages. Avoir près des lieux d'entreposage, les extincteurs appropriés et des absorbants pour pallier les fuites. Inspecter tous les contenants pour s'assurer qu'ils sont bien étiquetés.

## SECTION VIII : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

**MAINS :** Porter des gants en polyalcool de vinyle ou caoutchouc butyle.

**RESPIRATOIRE :** Si le TLV est dépassé, si l'espace est restreint ou mal ventilé, utiliser un appareil de respiration conforme aux normes.

**YEUX :** Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes aux normes.

**AUTRES :** Avoir un bain pour les yeux et une douche de sécurité à proximité.

**CONTRÔLE DES VAPEURS :** Des échappements sont requis pour maintenir le niveau des vapeurs et des poussières sous les limites recommandées.

## SECTION IX : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>ÉTAT PHYSIQUE :</b>	Liquide
<b>ODEUR ET APPARENCE :</b>	Clair / forte odeur de solvant
<b>SEUIL D'ODEUR :</b>	Non disponible
<b>DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1) :</b>	Plus lourd que l'air
<b>TAUX D'ÉVAPORATION (acétate N'Butyle = 1) :</b>	Non disponible
<b>POINT D'ÉBULLITION (760 mm Hg) :</b>	Non disponible
<b>POINT DE CONGÉLATION :</b>	Non disponible
<b>DENSITÉ (H<sub>2</sub>O = 1) :</b>	0,99 kg/L
<b>SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20°C) :</b>	Insoluble
<b>CONTENU EN COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILES (C.O.V.) :</b>	21,66 g/L
<b>VISCOSITÉ :</b>	1 500 centipoises (Visco Brookfield RV)

## SECTION X : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**STABILITÉ :** Ce matériel est stable.

**CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ :** Éviter la chaleur excessive.

**INCOMPATIBILITÉ :** Acides forts, agents oxydants forts et réducteurs, bases et composés halogénés.

**PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION :** Lors d'un incendie, des gaz irritants et toxiques, tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, dérivés d'hydrocarbures et fumée noire.

**CONDITIONS À ÉVITER :** Flammes nues, étincelles, décharge électrostatique, chaleur et autres sources d'ignition; exposition prolongée au soleil direct.

**POLYMÉRISATION INCONTRÔLÉE :** L'exposition directe au soleil ou l'entreposage à des températures au-dessus de 60°C ou 140°F peuvent produire la polymérisation incontrôlée et exothermique.

## SECTION XI : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### DONNÉES TOXICOLOGIQUES

#### MMA : (1)

CL<sub>50</sub> (inhalation, rat) : 7 093 ppm (exposition de 4 heures)

DL<sub>50</sub> (oral, rat) : 3 205 mg/kg

DL<sub>50</sub> (cutané, lapin) : > 7 550 mg/kg

#### Résines acryliques : (2)

DL<sub>50</sub> (oral, rat) : > 4 000 mg/kg

DL<sub>50</sub> (cutané, lapin) : > 2 000 mg/kg

#### 2-EHA : (1)

CL<sub>50</sub> (rat mâle) : > 240 ppm (exposition de 4 heures)

DL<sub>50</sub> (oral, rat) : 5 753 mg/kg

#### DPPT : (2)

DL<sub>50</sub> (oral, rat) : 100 mg/kg

## Effets de l'exposition à court terme (aigus)

### INHALATION

**MMA** : Une étude a démontré des effets sur les poumons (par exemple, accumulation de liquide et saignement) chez des rats suite à l'exposition par inhalation à court terme à une faible concentration (100 ppm). Dans d'autres études, l'exposition à court terme de 710 à 16 000 ppm a produit des effets variant de l'irritation des voies respiratoires, de la dépression du SNC (par exemple, activité réduite, dépression respiratoire et inconscience) et des dommages aux poumons aux décès chez des rats, des souris, des lapins et des cochons d'Inde. (1)

**DPPT** : Un test de risque d'inhalation (IRT) n'a montré aucune mortalité en 8 heures tel que montré dans des études chez des animaux. L'inhalation de mélange vapeur-air hautement saturé ne représente aucun risque aigu. (2)

**Résines acrylées et 2-EHA** : Aucune information disponible.

### IRRITATION DES YEUX

**MMA** : Le MMA est un irritant modéré à grave pour les yeux. (1)

**2-EHA** : Le 2-EHA est un irritant très léger. (1)

**DPPT** : Un test de BASF sur des lapins a montré que le DPPT est légèrement irritant. (2)

**Résines acrylées** : Aucune information disponible.

### IRRITATION DE LA PEAU

**MMA** : L'information est insuffisante pour conclure que le MMA est un irritant pour la peau. Des études non confirmées ont montré une irritation modérée à grave. (1)

**2-EHA** : Le 2-EHA est un irritant grave. Dans un test mené selon les directives de l'OECD, l'application de l'acrylate d'éthyl-2 hexyle, couvert, pendant 4 heures a causé une irritation grave chez des lapins (résultats moyens maximum à 24 heures : érythème : 3,2/4; œdème : 2,7/4; résultats moyens à 24 et 72 heures : erythema : 3/4; œdème : 1,95/4). La gravité de réaction a augmenté chez 1/6 des lapins résultant en brûlures chimiques superficielles après 72 heures lorsque le test s'est terminé. (1)

**DPPT** : Le test de BASF sur des lapins a montré que le DPPT n'est pas irritant. (2)

**Résines acrylées** : Aucune information disponible.

### CONTACT AVEC LA PEAU

**MMA** : Des doses cutanées extrêmement élevées (18 900 ou 37 800 mg/kg) ont produit des signes temporaires de dépression du SNC chez des lapins. Aucun signe de toxicité n'a été observé chez des lapins traités par voie cutanée jusqu'à 5 000 mg/kg, sous coupole, pendant 24 heures. (1)

**Résines acrylées, 2-EHA et DPPT** : Aucune information disponible.

### INGESTION

**MMA** : Des symptômes de dépression du SNC (fréquence respiratoire accrue puis diminuée, faiblesse motrice, perte de réflexe, coma et décès) ont été rapportés chez des rats et des lapins suite à l'ingestion de doses très élevées (6 600 – 18 900 mg/kg). (1)

**Résines acrylées, 2-EHA et DPPT** : Aucune information disponible.

## Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

### INHALATION

**MMA** : Des lésions nasales reliées à la dose (incluant la mort du tissu) et des dommages aux poumons (inflammation et fibrose) ont été constamment observés chez des rats et des souris exposés par inhalation dans des études à long terme. Dans une étude, des rats exposés à 1 000 ppm pendant 56 heures jusqu'à 7 jours ont montré des effets néfastes sur les poumons (fibrose et accumulation de liquide). On a aussi observé les poids diminués du corps, des ovaires, des glandes thyroïde et adrénales, du foie et des reins. Dans une étude, les poids du corps, des poumons et de la rate ont diminué chez les rats mâles

exposés à 116 ppm pendant 3 à 6 mois. Des décès sont survenus chez des rats et des souris avec des expositions à 3 000 ou 5 000 ppm pendant 14 semaines. (1)

**Résines acrylées, 2-EHA et DPPT** : Aucune information disponible.

### CONTACT AVEC LA PEAU

**MMA** : Un effet neurotoxique local était le seul effet observé chez des rats mâles exposés par voie cutanée pendant 8 semaines. (1)

**Résines acrylées, 2-EHA et DPPT** : Aucune information disponible.

### INGESTION

**MMA** : On a observé les poids accrus des reins chez des rats femelles alimentées à une dose élevée (775 mg/kg/jour) pendant 2 ans. On n'a observé aucun effet chez des mâles alimentés à 950 mg/kg/jour ou chez des femelles alimentées à 3 ou 25 mg/kg/jour. On a observé des effets comportementaux et 3 décès chez des rats mâles qui ont reçu 500 mg/kg/jour pendant 21 jours. Des doses de 100 et 200 mg/kg n'ont eu aucun effet sur le comportement. (1)

**Résines acrylées, 2-EHA et DPPT** : Aucune information disponible.

### CANCÉROGÉNÉCITÉ

**MMA** : Des résultats négatifs ont été obtenus chez des souris et des rats mâles exposés par inhalation à 500 ou 1 000 ppm, et chez des rats femelles exposées à 250 ou 500 ppm pendant 102 semaines. Des résultats négatifs ont aussi été obtenus chez des rats suite à l'application cutanée de MMA pendant 16 semaines (3 jours/semaine). (1)

**Résines acrylées, 2-EHA et DPPT** : Aucune information disponible.

### TÉRATOGENÉCITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ

**MMA** : Le méthacrylate de méthyle n'a produit aucun effet sur le développement dans une étude bien menée. Les autres études localisées ont des limitations, telles que l'évaluation incomplète de toxicité maternelle, rapports incomplets, et l'utilisation de niveaux d'exposition très élevés. Dans une étude bien menée, des rats ont été exposés à 0, 99, 304, 1 178 ou 2 028 ppm de méthacrylate de méthyle (99,9% pur) les jours 6-15 de gestation (6 heures/jour). Des réductions de poids corporel maternel et la consommation d'aliments reliées au traitement ont été notées à tous les niveaux d'exposition. Aucun effet sur le développement n'a été noté à aucune concentration. (1)

**Résines acrylées, 2-EHA et DPPT** : Aucune information disponible.

### MUTAGÉNÉCITÉ

**MMA** : L'information disponible n'indique pas que le MMA est mutagénique. Des études in vivo avec des rats et des souris exposés par inhalation ou ingestion ont été négatives. (1)

**DPPT** : La substance n'était pas mutagénique dans des bactéries. (2)

**Résines acrylées et 2-EHA** : Aucune information disponible.

### SENSIBILISATION DE LA PEAU

**MMA** : La sensibilisation de la peau s'est produite chez les cochons d'Inde, en utilisant des tests standards, dans plusieurs études. (1)

**2-EHA** : Le 2-EHA est un sensibilisant pour la peau. (1)

**DPPT** : On n'a observé aucun effet de sensibilisation de la peau dans des études sur des animaux et dans un test de maximisation chez les cochons d'Inde. (2)

**Résines acrylées** : Aucune information disponible.

### TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION

**MMA** : Aucun effet sur la fertilité n'a été noté chez des souris mâles exposés par inhalation à 100, 1 000 ou 9 000 ppm de MMA pendant 5 jours et puis accouplés pendant 8 semaines. (1)

**Résines acrylées, 2-EHA et DPPT** : Aucune information disponible.

## SECTION XII : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### EFFETS ENVIRONNEMENTAUX

Empêcher le produit ou l'eau d'incendie de s'infiltrer dans les sols, les sous-sols, les égouts pluviaux et sanitaires, les lacs, les rivières, les ruisseaux et les voies d'eau publiques. Bloquer l'accès vers les drains et les fossés. Selon la réglementation, les autorités provinciales, fédérales et d'autres agences peuvent exiger d'être mises au courant de l'incident. La zone du déversement doit être nettoyée et restaurée à son état original ou selon la satisfaction des autorités. Ce produit peut être dommageable pour la vie aquatique.

## SECTION XIII : ÉLIMINATION DU PRODUIT

### ÉLIMINATION DU PRODUIT

Ce produit est considéré comme une matière dangereuse. Consulter les autorités locales (provinciales, territoriales ou nationales) pour connaître les méthodes d'élimination.

## SECTION XIV : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

**CLASSIFICATION (TMD – DOT) :** Classe 3

**NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU PRODUIT :** UN 1263

**APPELLATION RÉGLEMENTAIRE :** Peinture

**GROUPE D'EMBALLAGE :** II

**LES CONTENANTS SONT CONFORMES AUX NORMES.**

## SECTION XV : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

### SIMDUT

**B2 :** Liquide inflammable (point d'éclair inférieur à 37,8°C)  
**D2B :** Autres effets toxicologiques (MMA et 2-EHA sont des sensibilisants).

**LIS :** Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans la Liste Intérieure des Substances (LIS – Canada).

**TSCA :** Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans le Toxic Substances Control Act Inventory (TSCA – États-Unis).

**Proposition 65 :** Ce produit contient des produits chimiques connus de l'État de Californie pour causer le cancer et des anomalies congénitales ou autre effet nocif sur la reproduction.

HMIS (États-Unis) :		NFPA (États-Unis) :	
Santé	2	Santé	2
Inflammabilité	3	Inflammabilité	3
Risque physique	1	Instabilité	1
Équipement protecteur	G	Danger spécifique	-

## SECTION XVI : RENSEIGNEMENTS DIVERS

### GLOSSAIRE

**ANSI :** American National Standards Institute  
**ASTM :** American Society for Testing and Materials  
**CAS :** Chemical Abstract Services  
**CSA :** Association Canadienne de Normalisation  
**DL<sub>50</sub>/CL<sub>50</sub> :** Dose létale et concentration létale les moins élevées publiées  
**DOT :** Department of Transportation (États-Unis)  
**EPA :** Environmental Protection Agency (États-Unis)  
**HMIS :** Hazardous Material Information System  
**NFPA :** National Fire Protection Association  
**OSHA :** Occupational Safety & Health Administration (États-Unis)  
**RCRA :** Resource Conservation and Recovery Act (États-Unis)  
**SIMDUT :** Système d'informations sur les matières dangereuses utilisées au travail  
**TMD :** Transport des marchandises dangereuses (Canada)  
**TLV-TWA :** Valeur limite d'exposition – Moyenne pondérée en fonction du temps

### Références :

- (1) CHEMINFO (2009) Canadian Centre for Occupational Health and Safety, Hamilton (Ontario) Canada
- (2) Fiche signalétique du fournisseur

**Numéro de la fiche signalétique :** CA U DRU SS FS 181

**Pour plus de renseignements :** 1 800 567-1492

Les fiches signalétiques de SOPREMA sont disponibles sur Internet aux adresses suivantes : [www.soprema.ca](http://www.soprema.ca) et [www.soprema.us](http://www.soprema.us).

### Justification de la mise à jour :

- Nouveau produit.

Cette fiche signalétique a été formulée en vertu de la norme ANSI Z400.1 (États-Unis), de la norme 29 CFR Part. 1910-1200 d'OSHA (États-Unis) et du règlement DORS/88-66 du SIMDUT (Canada).

**Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur mentionné ci-dessus, ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.**